

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2008

RAPPORT POUR AFFICHAGE

L'An DEUX MIL HUIT

Et le SIX MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Christine, **Maire.**

Mr MADANI Hadj, Mme ARRAZAT Sonia, Mr LEDUC Pierre, Mme DA SILVA Lucienne, Mr ALVERGNE Michel, Mme TRANI Bernadette, Mme HUGON Marie-José, **Adjoints**

Mr LE NEDIC Jacques, Mme CLAPIER Ginette, Mme FERRY Claudette, Mme RAMOND Gilberte, Mr DIALLO Aly, Mr Mme VERDOL Marie-Laure, Mme DELCROIX Marie-Pierre, Mr BAILLEUX-MOREAU Yves, Mr JOURDAN Yves, Mr BENAMEUR Ali, Mr LOSSON Gérard, Mme LEVEQUE Gaëlle, Mr CROS Ludovic, Mme AUSSIBAL Cécile, Mr FERACCI Joseph, Mme TORD Anny, Mme ROUQUETTE Josiane,

Représentés : ESPINASSIER Georges qui a donné procuration à Mme ROUQUETTE

Non représentés : THOMAS Yvan, LECOUC Robert, Mr COMBES Jean-Pierre,

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H15

Madame le Maire procède à l'appel.

Madame le Maire fait part des modifications de l'ordre du jour : le conseil commencera par la question n°6 et elle cite les 3 questions diverses.

Elle demande l'approbation de l'ordre du jour

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance Melle Cécile AUSSIBAL. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

VOTE : UNANIMITE

Madame le maire fait approuver le compte rendu de la séance du 31 mars 2008 et du 11 avril 2008.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 4

6 – Adhésion au syndicat Hérault Energie

Madame le Maire expose à l'assemblée que le syndicat Hérault Energie exerce pour le compte des communes adhérentes les compétences suivantes :

- Distribution publique de gaz
- Réseaux de chaleur
- Eclairage public et éclairage extérieur
- Infrastructures de télécommunications
- Conseil en énergie partagé
- Services complémentaires divers.

Ces compétences ont été entérinées par l'arrêté préfectoral n°2006-1-351 du 27 décembre 2006.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre COMBES

Monsieur PESCE Serge, directeur général de Hérault Energie informe le conseil municipal sur cette adhésion.

1 – Composition des commissions municipales

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres des commissions municipales conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle que les commissions municipales sont au nombre de six et intitulées :

- **Finances**
- **Affaires scolaires, formation professionnelle et insertion**
- **Travaux, Urbanisme et Environnement**
- **Culture, Tourisme et Métiers d'Art**
- **Sport et Jeunesse**
- **Commerce, Artisanat, Agriculture, Fêtes et animations**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *DE DESIGNER les membres des commissions comme suit :*

Commission Finances :

Présidente : Marie-Christine BOUSQUET
Gaelle LEVEQUE
Yves JOURDAN
Sonia ARRAZAT
Pierre LEDUC
Gilberte RAMOND
Aly DIALLO
Hadj MADANI
Robert LECOUC
Joseph FERACCI

Commission aux Affaires Scolaires (à la formation professionnelle et à l'insertion)

Présidente : Marie-Christine BOUSQUET
Bernadette TRANI
Yves BAILLEUX MOREAU
Aly DIALLO
Marie-Pierre DELCROIX
Cécile AUSSIBAL
Gilberte RAMOND
Marie-Laure VERDOL
Josiane ROUQUETTE
Anny TORD

Commission Travaux et Urbanisme

Présidente : Marie-Christine BOUSQUET
Michel ALVERGNE
Ludovic CROS
Cécile AUSSIBAL
Yvan THOMAS
Gérard LOSSON
Marie-Josée HUGON
Gilberte RAMOND
Jean-Pierre COMBES
Anny TORD

Commission Tourisme, Culture (Artisanat et Métiers d'art)

Présidente : Marie-Christine BOUSQUET
Yves BAILLEUX MOREAU
Ali BENAMEUR
Marie-Josée HUGON
Aly DIALLO
Yvan THOMAS
Hadj MADANI
Gaëlle LEVEQUE
Gilberte RAMOND
Joseph FERACCI
Georges ESPINASSIER

Commission Sport et Jeunesse

Présidente : Marie-Christine BOUSQUET
Ali BENAMEUR
Ludovic CROS
Aly DIALLO
Cécile AUSSIBAL
Gérard LOSSON
Yvan THOMAS
Bernadette TRANI
Marie-Pierre DELCROIX
Jean-Pierre COMBES
Josiane ROUQUETTE

Commission Commerce Artisanat Agriculture (fêtes et animations)

Présidente : Marie-Christine BOUSQUET

Sonia ARRAZAT

Yves BAILLEUX MOREAU

Yves JOURDAN

Hadj MADANI

Gilberte RAMOND

Gaëlle LEVEQUE

Ginette CLAPIER

Ludovic CROS

Anny TORD

Georges ESPINASSIER

2 – Approbation du compte administratif 2007 du budget annexe du service des eaux

Rapporteur : Monsieur LEDUC

Le budget annexe du service des eaux de la commune de Lodève a été clos durant l'année 2007 à la suite de l'intégration de ce service dans le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (S.I.E.L.). Il est rappelé au conseil municipal que le service des eaux de la commune de Lodève a cessé son activité définitivement le 31 décembre 2007. Il y a par conséquent lieu de d'approuver le compte administratif.

Le résultat du compte administratif s'établit à :

Section Investissement : 154 057,97 €

Section Fonctionnement : 329 625, 25 €

Soit total section 483 683,22 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif du budget 2007 du budget annexe du service des eaux pour les montants suivants :

Section Investissement : 154 057,97 €

Section Fonctionnement : 329 625, 25 €

Soit total section 483 683,22 €

VOTE : UNANIMITE

3 – Affectation du résultat du service des eaux au budget de la ville

A la suite de la clôture du service des Eaux, il y a lieu d'affecter son résultat final. Le montant à affecter s'établit à 483 683,22 €. Il est rappelé au conseil que ce montant a été inscrit au budget prévisionnel 2008 en recettes de la section de fonctionnement, chapitre 77 article 77822.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'affectation du résultat du service de l'eau en recettes de la section de fonctionnement au chapitre 22 article 77822.

VOTE : UNANIMITE

4 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Monsieur LEDUC

Il y a lieu de prévoir une décision modificative afin d'intégrer des recettes supplémentaires, et de les affecter soit en dépenses, soit pour compenser des recettes inscrites au budget, mais qui ne seront pas réalisées. Les mouvements à réaliser sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Section de FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
65748	Subventions aux associations	45 000,00 €	74121	Dotation de Solidarité Rurale	22 083,00 €
6228	Divers	3 529,00 €	74123	Dotation de solidarité Urbaine	70 391,00 €
			7311	Contributions directes	-18 945,00 €
			7471	Subvention FNADT	-70 000,00 €
			7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00 €
TOTAL		48 529,00 €			48 529,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les mouvements comme présentés ci-dessus.

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention 5

5 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame le Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération relative au tableau des effectifs en date du 11 février 2008

Afin de pouvoir bénéficier des compétences acquises et d'optimiser l'organisation des services municipaux dans l'intérêt public, il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que précisé ci-dessous : La suppression des postes devenus vacants et inutiles sera présentée lors de la réunion du prochain comité technique paritaire pour avis, et pourra faire l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le tableau des effectifs ainsi modifié devient :

EMPLOIS PERMANENTS AGENTS TITULAIRES	Autorisés par le Conseil Municipal	Propositions nouvelles
TOTAUX	137	+2
Filière administrative	28	+2
Directeur général des services emploi fonctionnel	1	
Attaché	2	
Rédacteur chef	2	
Rédacteur Principal	1	
Rédacteur	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	4	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	4	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	12	+2
Filière culturelle	18	
Conservateur en chef du patrimoine	1	
Attaché de conservation du patrimoine	1	
Assistant de conservation patrimoine Hors classe	2	
Assistant de conservation patrimoine 1 ^{ère} classe	1	
Assistant de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	11	
Filière sportive	4	
Educateur activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	1	
Educateur activités physiques et sportives 2 ^{ème} classe	3	
Filière sanitaire et sociale	15	
A.T.S.E.M principal 2 ^{ème} classe	1	
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	12	
A.T.S.E.M. 2 ^{ème} classe	2	
Filière police	12	
Chef de service de police municipale de classe supérieure	1	
Chef de police municipale de classe normale	1	
Chef de police municipale	1	
Brigadier chef principal de police	1	
Brigadier de police	3	
Gardien principal de police	2	
Gardien de police	3	
Filière technique	60	
Ingénieur subdivisionnaire	1	
Technicien supérieur territorial chef	1	
Technicien supérieur territorial	1	
Contrôleur de travaux en chef	1	
Contrôleur principal de travaux	1	
Agent de maîtrise principal	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	5	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	30	
Emplois permanents non titulaires	21	

Collaborateur de cabinet	1	
Chargé de mission ville d'Art et d'Histoire	1	
Chargé de mission affaires culturelles	1	
Animateur de l'architecture et du patrimoine	1	
Responsable des actions politiques de la ville	1	
Ingénieur subdivisionnaire	1	
Contrôleur de travaux principal	1	
Chargé de mission MOUS	1	
Adulte relais	2	
Adjoint technique contractuel	2	
Agent remplaçant	5	
Professeur de tir	1	
Guides vacataires du patrimoine	3	
Agents saisonniers	45	

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'APPROUVER le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une publication va être faite pour le recrutement de :

- Un poste de D.G.S (Direction Général des Services)
- Un poste d'A.S.V.P (agent surveillance voie publique)
- Un policier municipal

7 – Convention d'adhésion au réseau départemental de lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture

Rapporteur : Madame le Maire

Il est rappelé au conseil municipal que le conseil général a accordé une subvention d'investissement de 20 700,00 € pour la rénovation du système informatique de la médiathèque, ceci dans le cadre du contrat de territoire 2006. Cette subvention était subordonnée à l'adhésion, par la commune de Lodève, au réseau départemental de lecture publique du Conseil Général. Cette adhésion permettra à la médiathèque de Lodève de s'inscrire dans un réseau où sont mutualisés les moyens au service de la lecture publique. L'ensemble des droits et obligations est contenu dans la convention ci-jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention au réseau départemental de lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

8 – Désignation d'un conseiller municipal au sein du conseil d'administration du Clic Accord

Il sera proposé au conseil municipal de désigner un conseiller municipal au sein du conseil d'administration Centre Local d'Information et de coordination Accord. Il est rappelé à l'assemblée que ce centre a pour vocation d'apporter une aide aux personnes âgées dans le cadre de leur vie quotidienne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *DE DESIGNER Madame FERRY Claudette pour le représenter au sein du conseil d'administration du Clic Accord.*

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

9 – Commission Communale des Impôts Directs : liste de proposition des membres proposés par le conseil municipal

Il sera proposé au conseil municipal de dresser une liste de trente-deux personnes dans laquelle le directeur des services fiscaux du département choisira les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs. Il est rappelé au conseil que le rôle de la commission est principalement de participer à l'évaluation des locaux et des parcelles ayant fait l'objet d'un changement, et de compléter le recensement établi par le centre des impôts fonciers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *De désigner trente deux personnes afin que le directeur des services fiscaux désigne les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs.*

Titulaires

CENTENE Michel
VERDOL Michel
GRIMAL Christian
GOULABERT Rémy
GUILLOUT Amparo
DEL OLMO Christian
PLANA Edouard
DAPOIGNY Michel
PEREZ Renée
CASTANIER Robert
RAMOND Bernard
ARRAZAT Patrick
CLAPIER Jean-Marie
LORCA Carmen
MORENO Michel
BOURGADE Yves

Suppléants

RAMOS Manuel
MERCADIER Jean-Paul
TRANI Henri
BOUDOU Francine
CALVIE Claude
BELLAMANT Martine
ROUVEYROL Pierre
BENSOT Alain
HUGON Marie-Josée
BERNARD Yves
VALVERDE Delphine
LEDERMANN Thérèse
FACEMAZ Claude
PAJOT Christophe
PEYTIER Gilbert
SALVAGANC Robert

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

10 – Désignation d'un délégué suppléant au conseil d'administration de l'école Saint-Joseph

Rapporteur : Madame TRANI

Il est rappelé au conseil municipal qu'il a désigné un délégué au conseil d'administration de l'école Saint Joseph. Il est cependant nécessaire de désigner un suppléant.

Il sera proposé au conseil municipal de désigner un délégué suppléant au conseil d'administration de l'école Saint Joseph

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *De désigner Madame LEVEQUE Gaëlle comme déléguée suppléante au sein du conseil d'administration de l'école Saint Joseph.*

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

11 – Information sur les mesures d'organisation prises par l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée 2008/2009

Rapporteur : Madame TRANI

L'inspecteur d'académie vient de communiquer à la commune les mesures d'organisation suivantes en vue de la rentrée scolaire prochaine :

- Octroi d'un quart de décharges de direction (école accueillant une CLIS) à l'école élémentaire César Vinas
- Fermeture du poste de cours de rattrapage intégré de l'école Prosper Gély.

Il sera demandé au conseil municipal de prendre acte de ces décisions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *De prendre acte des mesures d'organisation prise concernant l'enseignement élémentaire sur le territoire de la commune de Lodève par l'inspecteur d'académie*

12 – Subventions aux associations – Exercice 2008

Rapporteur : CROS Ludovic

Il est rappelé au Conseil Municipal que les crédits votés à l'article 65748 de la section de fonctionnement à hauteur de 354 400 € permettent d'attribuer les subventions aux associations lodévoises.

Après étude des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services de la Ville, trois délibérations ont été votées lors des précédents conseils municipaux :

Conseil Municipal du 11 février 2008 :

- une première répartition de 94 380 €
- l'attribution d'une subvention de 210 000 € à l'association Lutéva

Conseil Municipal du 11 avril 2008

- Une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association « la Trescoule »

Il est proposé de voter une nouvelle répartition de l'enveloppe 2008 qui vous est présentée dans le tableau ci-dessous.

Association	Montant proposé en €	Montant attribué en €
Radio Lodève	4 500,00	
Twirling bâton	3 600,00	
Union Locale CGT	300,00	
TOTAL	8 400,00	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER l'attribution des subventions d'un montant de 8 400,00 € selon le tableau ci-dessus,
- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder à l'exécution de ces décisions,
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008 de la Ville article 65748.

VOTE : UNANIMITE

13 – Motion de soutien au peuple tibétain en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme

Rapporteur : Madame DA SILVA Lucienne

Il est rappelé au conseil que la Chine est intervenue militairement au Tibet en 1950 afin d'établir sa souveraineté sur ce pays. En 1959, le Dalaï Lama, chef politique et spirituel des Tibétains a quitté clandestinement son pays pour l'Inde, d'où il anime la résistance au pouvoir chinois. Depuis cette période, des tensions persistent entre les autorités chinoises et la population tibétaine, qui reproche aux autorités chinoises de gouverner au mépris des droits de l'homme et du citoyen et sans respect pour le patrimoine et la culture tibétaine. Il est notamment reproché aux autorités chinoises d'avoir détruit un grand nombre de temples et d'emprisonner arbitrairement leurs opposants.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion de soutien ci-jointe au peuple tibétain en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme.

Motion de soutien au peuple tibétain

en faveur de la paix et du respect des Droits de l'Homme

Nous condamnons la répression des manifestations tibétaines, par les autorités chinoises.

Le boycott des jeux olympiques ne constitue pas la solution pour lutter contre cette répression, et aider les peuples tibétain et chinois.

Si le sport constitue un formidable moyen de dialogue, de réconciliation entre les peuples, il peut panser tous les maux du monde.

Les jeux olympiques reposent sur des valeurs universelles, la Chine et ses dirigeants ont décidé d'y adhérer en acceptant l'organisation des jeux. Il est de notre devoir de lui rappeler ses engagements.

Il ne revient pas aux sportifs d'assumer les responsabilités qui sont d'abord celles des dirigeants politiques de notre pays et de l'Europe.

Il n'est pas supportable que le développement du commerce se fasse au détriment des Droits de l'Homme.

Les timides rencontres de ces jours-ci entre les dirigeants chinois et les représentants du Dalaï Lama sont loin de ce qui est nécessaire de faire, pour que la Chine s'engage concrètement dans une politique de respect et de développement des libertés fondamentales pour le peuple tibétain et le peuple chinois.

Notre conseil municipal s'adresse au Président de la République pour qu'il prenne des initiatives plus significatives, afin que les dirigeants chinois assurent un véritable dialogue avec le Tibet.

Cependant, ces récents événements ne doivent pas nous faire oublier ce qui continue de se passer dans de nombreux autres pays qui ne sont pas sous le feu des médias.

Et comme le souligne dans la presse le professeur Albert Jacquart : « soyons aussi attentifs au contenu des droits de l'homme, il ne serait pas mal de reconnaître partout le droit de ne pas vivre dans la misère, dans la faim,... »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la motion ci-jointe en faveur du maintien de la paix et du respect des droits de l'homme au Tibet.

VOTE : UNANIMITE

14 – Modification tarifs piscine

Rapporteur : Madame BOUSQUET Marie-Christine

Il est précisé que les tarifs des « entrées individuelles » de la piscine Municipale « NAUTILIA » votés lors du conseil municipal du 10 décembre 2007 pour la saison estivale 2008 sont révisés comme suit :

Entrée individuelle :

	Tarifs actuels	Proposition
- de 4 à 15 ans	2.65 €	2.50 €
- 16 ans et plus	3.65 €	3.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs des « entrées individuelles » de la piscine municipale « NAUTILIA » comme suit :

- Enfants de 4 à 15 ans : 2,50 € par personne
- De 16 ans et plus : 3,00 € par personne

VOTE : UNANIMITE

14a – Deuxième révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Approbation de la concertation

Rapporteur : Madame le Maire

Rappel :

L'objet de cette 2ème révision simplifiée était de permettre l'installation d'une unité de tri-recyclage-valorisation des matériaux issus de la déconstruction.

Cette installation sera exploitée par la société V.M.I.T.P. dont le gérant est Monsieur Michel ROUVIER.

Ce projet d'installation classée, situé au lieu dit « Canissas Sud » du territoire communal, a fait l'objet d'une enquête publique organisée par la Préfecture du 8 Octobre 2007 au 9 Novembre 2007 et s'est déroulée conjointement sur les communes de LODEVE et SOUMONT.

Dans le cadre de cette enquête publique, la commune a délibéré favorablement le 23 Mars 2007 sur le projet de remise en état du site après exploitation.

Madame le Maire précise à l'assemblée que, lors de cette même séance du 23 Mars 2007, le conseil municipal a autorisé la mise en œuvre d'une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

En effet, les terrains recevant le projet s'inscrivant en zone ND et I NA du POS 1^{ère} Révision de la commune de Lodève, l'objectif de la révision simplifiée est de créer un secteur NDis et un secteur IVNApf avec un additif au règlement de POS, spécifiques à l'emprise de cette installation classée.

Par ailleurs, cette délibération prévoyait la concertation et l'organisation de l'enquête publique qui a eut lieu du 31 janvier 2008 au 29 février 2008.

La concertation s'est déroulée selon les étapes présentées en annexe et est désormais achevée.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-2, L 123-13,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2001 approuvant le Plan d'Occupation des Sols 1^{ère} révision,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2007 définissant les modalités d'une concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet, dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée portant sur une modification de zonage permettant l'accueil de cette installation classée.

Vu l'arrêté municipal en date du 15 janvier 2008 soumettant le projet de révision simplifiée à l'enquête publique,

Considérant que la concertation est terminée,

Après avoir entendu le bilan de la concertation exposé par Madame le Maire,

Il est proposé au conseil municipal

- ***DE PRENDRE NOTE du présent compte rendu,***
- ***DE DECIDER que le compte rendu du bilan fait par Madame le Maire ainsi que la présente délibération seront portés à la connaissance du public par les moyens suivants :***
 - ***Affichage de la présente délibération en Mairie pendant un mois.***
- ***DE CHARGER Monsieur le Directeur Général de Services de l'exécution des mesures ci-dessus.***

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'affichage en Mairie.

VOTE : UNANIMITE

14b – Approbation de la 2^{ème} révision simplifiée du P.O.S

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-10, L 123-12, R 123-24 et R 123-25 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Décembre 2001 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols 1^{ère} Révision,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2007 définissant les modalités de la concertation relatives à la procédure de 2^{ème} révision simplifiée du POS mise en œuvre ;

VU l'arrêté municipal en date du 15 Janvier 2008 soumettant le projet de révision simplifiée à enquête publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Mai 2008 tirant le bilan de la concertation ;

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le projet de révision simplifiée tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré

- Approuve le dossier de 2^{ème} révision simplifiée du POS;
- Demande que la présente délibération soit affichée pendant 1 mois en mairie ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération accompagnée de 3 exemplaires du dossier de 2^{ème} révision simplifiée du POS sera transmise au Préfet.

La délibération approuvant la révision simplifiée sera exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier de révision ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus

Le dossier de révision simplifiée du POS est tenu à la disposition du public à la mairie de LODEVE et à la Sous-préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

VOTE : UNANIMITE

14c – Créations de prestations sociales en faveur du personnel municipal

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire expose qu'il n'existe pas de comité des œuvres sociales (CO.S.) à la commune de Lodève. La commune ne dispose donc pas de prestations sociales de venir aide à des agents en difficulté. C'est pourquoi elle propose aujourd'hui la création de deux prestations permettant à la municipalité d'aider les membres du personnel en difficulté :

-Un secours forfaitaire d'un montant de 600€

-Un prêt sans intérêt d'un montant de 1500 €

Ces prestations seront réservées aux agents en difficulté.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création d'un secours forfaitaire d'un montant de 600 €
- D'approuver la création d'un prêt sans intérêt d'un montant de 1500 €

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire informe le conseil municipal sur le PPRMT.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2008.

A/ DECISIONS PAR DELEGATION

N° d'ordre	DECISIONS	Date De Création	Rendu Exécutoire le
18/08	DGS – Convention de stage COMBES Service des sports	11/04/2008	15/04/2008
19/08	DGS – Designation de Gilles MARGALL Avocat	14/04/2008	
20	DGS – contrat avec la société Jour J Organisation pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	28/04/2008	30/04/2008
21	DGS – convention avec l'association « les amis du moulin à paroles » concert Jeanne SANTOS pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	28/04/2008	30/04/2008
22	DGS – convention avec l'association « Sambalagou » prestation de la Batucada pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	28/04/2008	30/04/2008
23	DGS – convention avec l'association « les amis du moulin à paroles » concert Malika GUECHOUM pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	28/04/2008	30/04/2008
24	DGS – contrat d'engagement individuel PIONA Jean-Rémi pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	29/04/2008	30/04/2008
25	DGS – contrat d'engagement individuel HULOT Julien pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	29/04/2008	30/04/2008
26	DGS – contrat d'engagement individuel MICHEL Marie-Charlotte pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	29/04/2008	30/04/2008
27	DGS – contrat d'engagement individuel ROUSSEL Arnaud pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	29/04/2008	30/04/2008
28	DGS – contrat d'engagement individuel SOULAIROL Tanguy pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	29/04/2008	30/04/2008
29	DGS – convention avec l'association « Vespa Club 34 » concert Gianfranco Buffa pour la fête du 30 avril 2008 « le printemps de Lodève »	29/04/2008	30/04/2008
30	DGS – Convention de stage FABRE STM	29/04/2008	
31	DGS – convention avec l'association « les amis du moulin à paroles » concert groupe Free Box pour la fête du 30 avril 2008 le printemps de Lodève	30/04/2008	30/04/2008
32	DGS – Convention d'assistance juridique SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER	5/05/2008	

B/ DOSSIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS

Madame le Maire fait état des affaires de la Communauté de Communes du Lodévois depuis le dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire lève la séance à 19h50